

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2011 - N° 41

L'an deux mil onze le vingt-deux du mois de septembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre le 16 septembre 2011, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Christian COUVERCELLE, Maire.

Étaient présents :

Philippe LERAY - Bruno DAUNOIS - Régine GALISSON - Michel BARAT, Adjoints
Muriel CARETTE - Cristian DUMA - Florian MALZIS - Dominique MANCEAU - Daniel PELTIER - Dominique PIVRON - Stéphane SOUCHARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Odile LANDREAU, Adjointe
Gérard DUMONT - Philippe GUICHARD, Conseillers municipaux

Était absente :

Gaëlle CHOTARD, Conseillère municipale

Les conseillers dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 121-12, 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant

Odile LANDREAU
Philippe GUICHARD
Gérard DUMONT

Nom du mandataire

Régine GALISSON
Bruno DAUNOIS
Dominique MANCEAU

Le Conseil municipal a désigné Dominique PIVRON, Conseiller, en qualité de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 27 septembre 2011.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 21 juillet 2011 qui est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite abordé.

I. AFFAIRES SCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 OUI et 1 NON, **ADOPTE** les nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 01/10/2011 et les modalités de recouvrement.

II. AFFAIRES FONCIÈRES

1) Vente d'un terrain à SFR

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 11 OUI, 2 NON et 3 ABSTENTIONS, ACCEPTE** la vente d'un terrain de 180 m² issu de la parcelle cadastrée ZC 344 à SFR aux conditions décrites dans la promesse unilatérale de vente et **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

2) Avenant à la convention de gestion entre la commune et ALM pour la parcelle AD 25

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, ACCEPTE** l'avenant à la convention de gestion dans tous ses termes, relative à la parcelle cadastrée AD 25.

3) Vente terrain communal à M. et Mme CLAVREUL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité (14 votants), ACCEPTE** la transaction de deux bandes de terre représentant 118 m² pour un total de 4 200 € (+ frais notariés), et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à celle-ci.

4) Fermage des parcelles AC 36 et AC 135 louées par le GAEC BEL AIR

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 votants), **ACCEPTE** le montant des loyers à percevoir par le GAEC BEL AIR, soit la somme de 933 € pour la période du 24 janvier 2007 au 30 juin 2010, et **AUTORISE** M. Le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.
Cette nouvelle délibération abroge la DCM n° 2011-07-02/3.

III. INFRASTRUCTURES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 votants), **APPROUVE** l'avant projet définitif relatif à l'aménagement et à l'extension de la mairie, réalisé par le cabinet d'architecte BOURBOUZE & GRAINDORGE.

IV. VOIRIE

1) Travaux d'éclairage public avec le SIEML

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 votants), **DECIDE** de participer financièrement aux travaux suivants :

- renforcement, effacement et extension du réseau d'éclairage public de la rue des Moissonneurs pour une participation d'un montant de 26 822,24 € HT, sachant que le montant total des travaux s'élève à 83 550,75 € HT.

2) Convention avec France Télécom et le SIEML pour enfouissement des réseaux rue des Moissonneurs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 votants), **APPROUVE** la convention tripartite entre la Commune, le SIEML et France Télécom, relative à la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom, dans tous ses termes et **AUTORISE** M. Le Maire à la signer. La participation de la commune s'élève à 933,60 € HT + TVA à verser à France Télécom et 15 086,35 € HT + TVA à verser au SIEML.

3) Inventaire des voies communales – Approbation du nouveau périmètre d'agglomération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 votants), **ADOpte** le nouveau périmètre d'agglomération tel qu'il est présenté.

V. FINANCES

1) Décision modificative n°1 budget annexe « Panneaux photovoltaïques » - année 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 votants), **ADOpte** les crédits budgétaires annoncés en section d'exploitation.

2) Factures investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité (14 votants), les différentes acquisitions de matériels qu'il convient d'imputer en investissement de par leur nature.

3) ZA La Petite Boîtière 3 – Assujettissement à la TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité (14 votants), la sollicitation de l'assujettissement de la Taxe à la Valeur Ajoutée, à compter de l'ouverture du budget annexe « ZA La Petite Boîtière – 3^{ème} phase ».

4) Versement subvention à l'AFR au titre du contrat éducatif local

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 votants), **ACCEPTE** de verser la subvention de 250 € à l'Association Familles Rurales au titre du contrat éducatif local, sans conditions d'octroi et **AUTORISE** M. Le Maire à mandater cette subvention.

VI. AFFAIRES GENERALES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 votants), APPROUVE le règlement de consultation des archives communales tel qu'il est présenté.

VII. INTERCOMMUNALITÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 votants), ACCEPTE l'adhésion des communes d'Écuillé et de Soulaire et Bourg à Angers Loire Métropole à compter du 1^{er} janvier 2012.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1) Déclaration d'Intention d'Aliéner

M. le Maire porte à la connaissance des élus deux déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :

- M. REVEILLE Marc, 18, rue des Meuniers à Mme. PINEAU Frédérique pour un terrain nu de 416 m², cadastré AC 2p,
- M. REVEILLE Marc, 18, rue des Meuniers à M. CARRE Antoine et Mme LE DERFF Vanessa pour un terrain nu de 431 m², cadastré AC 2p.

Le Conseil municipal DÉCIDE de ne pas préempter.

2) Arrêtés pris par délégation

- **AR n° 2011-11 du 29/07/11** : marché de maîtrise d'œuvre avec AMC pour l'aménagement des rues du Sabotier et de St Jacques,
- **AR n° 2011-12 du 22/08/11** : marché de maîtrise d'œuvre avec AMC pour sécurisation du carrefour entre la rue de la Mairie, rue Toussaint Hodée et rue de Bel Air,
- **AR n° 2011-13 du 29/08/11** : contrat prestation avec la Compagnie Nid de Pie à la bibliothèque,
- **AR n° 2011-14 du 13/09/11** : contrat de maintenance logiciel informatique bibliothèque.

3) Présentation rapport d'activités du SIAM saison 2010/2011

Dominique MANCEAU, Conseiller municipal à la culture et à l'animation, présente le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal des Arts et Musiques pour la saison 2010/2011.

4) Présentation rapport annuel 2010 d'ALM - EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente aux Conseillers municipaux le rapport annuel 2010 relatif au service de l'Eau et de l'Assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 20 octobre 2011 à 20 h 30.